

Le Maire de CRÉPY-EN-VALOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux missions de police du Maire,

Vu l'article 23 des règlements intérieurs généraux de la ligue de Picardie de football,

Considérant l'état des terrains, gorgés d'eau suite aux pluies de ces derniers jours,

Considérant qu'il est nécessaire de sauvegarder la sécurité des joueurs et l'état de la pelouse sur les terrains,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation du Stade municipal,

ARRETE

Article 1 :

En raison de l'état des terrains et des conditions météorologiques, et dans un souci de mise en sécurité des joueurs et de sauvegarde de la pelouse, les terrains seront interdits à toute compétition et tout entraînement le samedi 22 novembre 2025 et le dimanche 23 novembre 2025, y compris pour les matchs du DOF et de la ligue.

Article 2 :

En application de l'article premier, les utilisateurs ne peuvent organiser de match d'entraînement, ni de compétition sur le terrain.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de la Commune.

Article 4 :

Le Directeur général des services municipaux, le Directeur des services techniques, le Directeur du service Sports-Animation-Jeunesse, le Commandant de la brigade de gendarmerie et le Chef de service de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

A la ligue de Picardie,

Au district de l'Oise,

Aux arbitres,

Aux responsables des clubs visiteurs,

Aux responsables du club de Crépy-en-Valois.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 novembre 2025.

Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

21 NOV. 2025

